

Vous ou un proche vivez avec un handicap et cela peut vous rendre parfois l'accès aux soins plus difficile

Le dispositif HANDISANTE permet de coordonner les demandes pour une réponse adaptée et de proximité.

Nos objectifs :

- Un accueil préparé.
- Une coordination des soins.

Pour qui ?



- Tous les enfants et adultes en situation de handicap, résidant à domicile ou en établissement, se trouvant en échec de soins.

Qui peut faire appel au dispositif HANDISANTE ?

- Les personnes en situation de handicap.
- L'entourage, la famille.
- Les structures sociales et médico-sociales (MAS, FAM, Foyers ...).
- Les professionnels de santé libéraux (médecins traitants, infirmiers...).

Le parcours patient



1- Avant la consultation

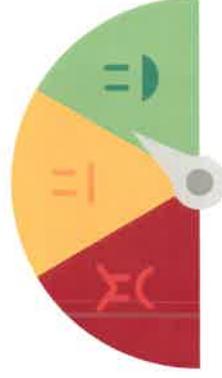
- Contact téléphonique
- Evaluation de votre demande et de vos besoins
- Orientation la plus adaptée et de proximité

2- Pendant la consultation

- Adaptation en fonction de vos besoins (temps, aménagement...).

3- Après la consultation

- Accompagnement pour les démarches de suivi si nécessaire
- Envoi d'un compte rendu de la consultation au médecin traitant
- Evaluation de votre satisfaction



Notre équipe

Est composée de :



Deux médecins référents



Un infirmier coordinateur



Une infirmière coordinatrice